

Chevreuse, le 21 avril 2015,

Collectif de la Gloriette  
Monsieur Gilles des Rochettes

Objet : Aire multisport au Hameau de la Bête à Longvilliers  
Affaire suivie par : Tania DELAITRE, Chargée d'études *Urbanisme*

Monsieur,

Dans votre courrier du 23 mars 2015, vous nous avez fait part de votre inquiétude quant à l'implantation d'un équipement sportif et de loisir en frange du hameau de la Bête craignant une dégradation de votre cadre de vie et de la qualité paysagère du hameau.

La mission urbanisme du Parc accompagne la commune dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, document qui permet d'élaborer et de partager le projet de développement à l'échelle communale.

Le Plan Local d'Urbanisme devra être compatible avec la Charte du Parc Naturel. Valable pour une durée de 12 ans, ce document porte le projet de développement durable des 51 communes, des départements, de la région et de l'Etat, qui se sont engagés à le mettre en œuvre sur le territoire. C'est donc au regard de ce document que les projets communaux sont examinés.

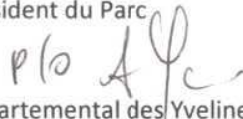
Ainsi, la Charte du Parc, dans son objectif 2 « *Maintenir la vocation agricole et naturelle des espaces non-urbanisés et garantir leur continuité* » permet l'implantation d'équipements publics sur cette zone, dans la mesure où ils recherchent l'économie d'espaces et la sobriété. « Les nouveaux équipements d'intérêt collectif et infrastructures doivent être rares, économes en espace et réduire au maximum le fractionnement des espaces agricoles et naturels. Extrait de l'objectif 2 de la Charte ».

Ceci devra être précisé par la commune dans son PLU. Le cas échéant, ces enjeux seront certainement rappelés à la commune lorsque le Parc aura à émettre un avis sur le PLU, au titre des Personnes Publiques Associées.

Enfin, lors de l'élaboration concrète du projet et si celle-ci en fait la demande, le Parc peut également porter conseil à la commune et rechercher les solutions permettant la meilleure insertion possible tant en terme de paysage que d'impact sur l'environnement.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Yves VANDEWALLE  
Président du Parc



Conseiller départemental des Yvelines

Copie à : Maire de Longvilliers, Chemin Jean Racine - 78 472 Chevreuse cedex. Tél. : 01 30 52 09 09 - Fax : 01 30 52 12 43

Courriel : [accueil@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:accueil@parc-naturel-chevreuse.fr) - [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)